

Déclaration de Traitement à l'Eau Chaude

Information aux Opérateurs Professionnels Autorisés concernant l'évolution des modalités de déclaration des traitements à l'eau chaude (TEC).

✓ Une nouvelle fonctionnalité appelée « déclarer un TEC » sur la Plateforme des Bois et Plants de vigne

Le Traitement à l'Eau Chaude (TEC) de boutures, issues d'une vigne-mère dont l'obligation de TEC a été notifiée par FranceAgriMer, doit toujours être déclaré par l'Opérateur Professionnel Autorisé (OPA).

A partir de cette année, c'est au moyen d'une nouvelle fonctionnalité mise en place sur la plateforme des Bois et Plants de vigne que vous êtes invité à faire cette déclaration.

Vous pourrez contacter votre service territorial pour vous accompagner dans cette démarche si besoin.

✓ Pour quoi faire ?

Les parcelles dont l'obligation de traitement a été notifiée par FranceAgriMer, pour lesquelles un TEC est donc exigé pour pouvoir utiliser les boutures et/ou commander des étiquettes, sont signalées par un indicateur rouge ● dans la dernière colonne «TEC requis» (voir copie écran page suivante), cet indicateur est également présent sur la liste téléchargeable de vos parcelles.

Une fois la déclaration du TEC réalisée, vous pouvez alors utiliser ces boutures ainsi traitées pour vos propres greffages et en cas de cession procéder à **la commande d'étiquette.**

✓ A partir de quand ?

L'accès à cette fonctionnalité sera effectif à partir du 1^{er} décembre **2022.**

✓ Comment y accéder ?

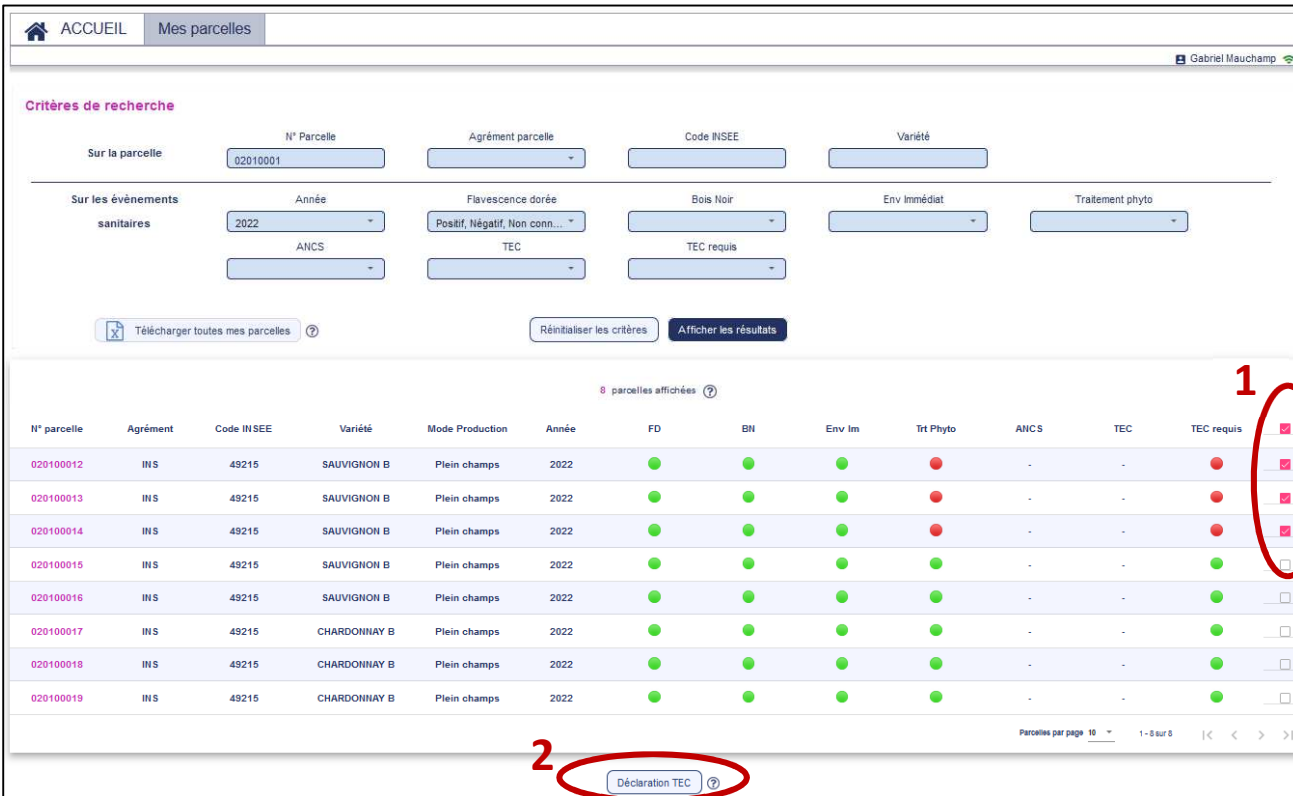
La déclaration peut être réalisée à partir de « Mes vignes-mères » de la plateforme des Bois et Plants de vigne, accessible depuis :

<https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>

✓ Comment réaliser une déclaration ?

La déclaration doit être effectuée après le TEC lorsque l'OPA est en possession de l'attestation de traitement signée par la station de traitement. L'OPA doit alors se munir de l'attestation scannée et se connecter à la plateforme des Bois et Plants de vigne. Depuis la page « Mes parcelles », l'OPA sélectionne les parcelles pour lesquelles il souhaite déclarer un TEC via une case à cocher en bout de ligne **1**.


Il clique ensuite sur le bouton « Déclarer un TEC » **2**.



The screenshot shows the 'Mes parcelles' interface. At the top, there are search filters for 'N° Parcelle', 'Agrément parcelle', 'Code INSEE', and 'Variété'. Below these are filters for 'Année', 'Flavescence dorée', 'Bois Noir', 'Env Immédiate', and 'Traitement phyto'. There are also buttons for 'Télécharger toutes mes parcelles', 'Réinitialiser les critères', and 'Afficher les résultats'. The main part of the page is a table with 13 columns: 'N° parcelle', 'Agrément', 'Code INSEE', 'Variété', 'Mode Production', 'Année', 'FD', 'BN', 'Env Im', 'Trt Phyto', 'ANCS', 'TEC', and 'TEC requis'. The 'TEC requis' column contains checkboxes, with the first three rows having them checked. A red circle labeled '1' highlights this column. At the bottom of the page, there is a button labeled 'Déclaration TEC' with a question mark icon, which is circled in red and labeled '2'.

N° parcelle	Agrément	Code INSEE	Variété	Mode Production	Année	FD	BN	Env Im	Trt Phyto	ANCS	TEC	TEC requis
020100012	INS	49215	SAUVIGNON B	Plein champs	2022	●	●	●	●	-	-	<input checked="" type="checkbox"/>
020100013	INS	49215	SAUVIGNON B	Plein champs	2022	●	●	●	●	-	-	<input checked="" type="checkbox"/>
020100014	INS	49215	SAUVIGNON B	Plein champs	2022	●	●	●	●	-	-	<input checked="" type="checkbox"/>
020100015	INS	49215	SAUVIGNON B	Plein champs	2022	●	●	●	●	-	-	<input type="checkbox"/>
020100016	INS	49215	SAUVIGNON B	Plein champs	2022	●	●	●	●	-	-	<input type="checkbox"/>
020100017	INS	49215	CHARDONNAY B	Plein champs	2022	●	●	●	●	-	-	<input type="checkbox"/>
020100018	INS	49215	CHARDONNAY B	Plein champs	2022	●	●	●	●	-	-	<input type="checkbox"/>
020100019	INS	49215	CHARDONNAY B	Plein champs	2022	●	●	●	●	-	-	<input type="checkbox"/>

Sur la page « Déclaration TEC », l'OPA saisit soit ligne par ligne, soit en masse pour toutes les lignes : la station de traitement, la date du traitement, le numéro du bain et la quantité TEC. La ou les attestation(s) de traitement à l'eau chaude doivent obligatoirement être transmises en pièce jointe. Une fois l'attestation jointe et toutes les informations renseignées, l'OPA valide la déclaration.

 Les seules unités autorisées pour la déclaration sont les **yeux pour les greffons** ou les **mètres linéaires pour les porte-greffes**. Vous devez donc convertir en yeux ou en mètres linéaires les données figurant sur les attestations chaque fois que nécessaire.

ACCUEIL Mes parcelles **Déclaration TEC** Gabriel Mauchamp

Attention, toute déclaration de traitement à l'eau chaude peut faire l'objet d'un contrôle de FranceAgriMer auprès de l'OPA déclarant ou de la station TEC. Seuls les TEC réalisés par une station de traitement reconnue par FranceAgriMer peuvent être déclarés. Veuillez vérifier l'exactitude de la déclaration avant de la valider et joindre la(s) attestation(s) de traitement correspondante(s).

3 parcelles sélectionnées attestation TEC n°42.pdf 26/10/2022

Saisir pour l'ensemble des parcelles : Station de traitement Date du traitement Numéro du bain

Saisir par parcelle :

N° parcelle	Code INSEE	Variété	Clone	Année	Station de traitement	Date du traitement	Numéro du bain	Quantité TEC (en yeux ou en m)	
020100012	49215	SAUVIGNON B	0241	2022	STATION DE ...	29/01/2022	42	1000	✗
020100013	49215	SAUVIGNON B	0242	2022	STATION DE ...				✗
020100014	49215	SAUVIGNON B	0287	2022					✗

✓ Page « Tableau de bord »

Le nouveau module « Tableau de bord » permet de retrouver les déclarations en cours de saisie ainsi que le résumé des déclarations validées, téléchargeables en format PDF.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  **Plateforme des Bois et Plants de Vigne** Se déconnecter

ACCUEIL **Tableau de bord** MGH Clotilde DEFOSSE

Critères de recherche

N° déclaration Type

Année Statut

N° parcelle Station TEC Date TEC

Les 20 dernières déclarations sont affichées par défaut

N° déclaration	Année	Type	Statut	Date ↑	Export
212	2022	Traitement à l'eau chaude	VALIDEE	21/02/22	
213	2022	Traitement à l'eau chaude	VALIDEE	21/02/22	
209	2022	Traitement à l'eau chaude	ANNULEE	29/01/22	
32	2022	Traitement à l'eau chaude	VALIDEE	01/01/22	

Parcelles par page 10 1 - 10 sur 100

✓ Contrôles de FranceAgriMer

En réalisant une déclaration de TEC, l'OPA s'engage sur l'exactitude des informations saisies et la présence de l'attestation correspondante.

FranceAgriMer réalise des contrôles afin de s'en assurer.

Contacts :

- boisetplants.contact@franceagrimer.fr
- Vos interlocuteurs des services territoriaux FranceAgriMer